

Sur motion de l'hon. Sir *John A. Macdonald*, il est ordonné que le discours du trône soit pris en considération demain.

*Résolu*, Que les votes et délibérations de cette chambre soient imprimés, après avoir été examinés par M. l'Orateur, et que M. l'Orateur nomme la personne qui devra les imprimer, et que nulle autre personne que celle qu'il aura ainsi nommée ne pourra les imprimer.

*Résolu*, Que des comités permanents de cette chambre, pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1o Privilèges et élections.—2o Lois expirantes.—3o Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o Bills privés.—5o Ordres permanents.—6o Impressions.—7o Comptes publics.—8o Banques et commerce.—9o Immigration et colonisation—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leurs seront renvoyés par la chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses et à envoyer quérir personnes et papiers.

*Résolu*, 1. Que lorsqu'il s'élèvera une question se rattachant à l'élection d'un membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'en suivront : et si deux membres sont élus pour la même division électorale, ils devront s'absenter jusqu'à ce que l'élection soit décidée.

*Résolu*, 2. Que s'il appert qu'une personne a été élu membre de cette Chambre ou a cherché à l'être par corruption ou au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui auront pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

*Résolu*, 3. Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un membre de la Chambre des Communes, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement de la Puissance du Canada, ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit tendant au renversement de la constitution.

Sur motion de l'hon. Sir *John A. Macdonald*, il est *résolu* : Que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle le soit jusqu'à mardi prochain, afin de donner aux membres l'occasion d'assister à la célébration de la fête d'actions de grâces, lundi prochain, à l'occasion de l'heureux recouvrement de la santé de Son Altesse Royale le Prince de Galles.

M. l'Orateur met devant la Chambre le rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement, le quel est lu comme suit :

*Le rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement.*

Expose respectueusement,

Que depuis le rapport de l'année dernière, les travaux de construction du nouvel édifice destiné à la bibliothèque ont été continués sans interruption, mais qu'il est encore impossible de dire avec certitude à quelle époque ils seront terminés. En attendant, il a fallu, pour loger les livres reçus durant l'année qui vient de s'écouler, tirer le meilleur parti possible de l'espace offert par les appartements occupés temporairement comme bibliothèque.

Les acquisitions faites cette année ont été plus considérables qu'à l'ordinaire, par suite de la nécessité de remplir les lacunes laissées inévitablement dans la partie française durant la guerre franco-prussienne. La somme employée à l'achat de livres français durant les derniers douze mois a par conséquent dépassé l'appropriation ordinaire pour cette partie, et a occasionné une dépense excédant le montant approprié l'année dernière pour l'augmentation de la Bibliothèque; déficit auquel il sera d'ailleurs facilement remédié par une plus grande économie durant l'année qui commence.

Conformément aux instructions contenues dans un rapport du comité conjoint de la Bibliothèque durant la dernière session, approuvé par les deux Chambres, le Bibliothécaire a demandé au Secrétaire d'Etat un certain nombre d'exemplaires d'ouvrages récemment publiés en Canada, pour être envoyés aux Bibliothèques étrangères et aux bibliothèques des colonies avec lesquelles la Bibliothèque du Parlement fait des échanges; et il a reçu à cet effet les ouvrages suivants :

Report of the Geological Survey of Canada from 1866 to 1869.

Lovell's Dominion Directory for 1871.

Report of the Commissioners on Inland.

Navigation in Canada.

Les Œuvres de Champlain.

Le Journal des Jésuites.

Ces volumes ont été expédiés aux bibliothèques auxquelles ils étaient destinés, en même temps que les Statuts, les Journaux et les Documents de la dernière Session du Parlement.

Le Bibliothécaire regrette qu'une demande faite par lui, par l'entremise de Son Excellence le Gouverneur-Général au Bureau Colonial dans le but d'obtenir certaines cartes de l'Ordinance, publiées par le Gouvernement impérial depuis 1856 (faisant suite à une série de cartes présentées cette année là à la Bibliothèque) n'ait pas eu de succès. Les Lords de la Trésorerie déclarent qu'ils n'ont pu accéder à cette demande, "en conséquence de réglemens qui ont été en force depuis quelque temps et en vertu desquels ces cartes ne peuvent être procurées aux frais du gouvernement, excepté dans des circonstances tout-à-fait spéciales."

Néanmoins la Bibliothèque s'est enrichie durant l'année de quelques dons d'une valeur considérable, et en particulier de divers ouvrages historiques et artistiques publiés sous les auspices du Musée britannique et qui lui ont été présentés par les Syndics de cette Institution : on en trouvera la liste ci-dessous. Par une faveur spéciale, ils ont inclus dans ce magnifique cadeau un exemplaire du fac simile du Codex Alexandrinus qui a été exécuté aux frais du Gouvernement britannique et imprimé à 250 exemplaires seulement : aussi, un exemplaire de fac-simile photographiques des Epîtres de Clément à Rome. Il est aujourd'hui excessivement difficile de se procurer ces volumes, et les Syndics qui ont eu la bonté de les présenter à la Bibliothèque du Canada ont certainement droit à notre reconnaissance.

Le Bibliothécaire doit aussi mentionner qu'il a reçu de la Corporation de la Cité de Londres une médaille en bronze frappée en commémoration de la visite de Sa Majesté la Reine à Londres, le 6 novembre 1869, pour ouvrir le Pont de Blackfriars et le viaduc de la Valley d'Holborn.

Une liste complète des dons reçus et des livres et gravures déposés en vertu de la loi des droits d'auteur, depuis le 15 février 1871 est annexée à ce Rapport.